Étiquette de la brochure

GROUPE	3	FONGICIDE

MISSION 418 EC

FONGICIDE

COMMERCIAL

Concentré émulsionnable pour protéger contre la maladie dans les pêches, nectarines, prunes, cerises douces, cerises aigres, abricots, bleuets en corymbe et bleuets nains, amélanchiers, canneberges, petits fruits, fraises, rutabagas, asperges, thuyas géants et pâturin des prés de semence.

GARANTIE :

Propiconazole 418 g/L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION

N^{o} D'HOMOLOGATION 28016
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT

POISON

AVERTISSEMENT

IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

Contenu net : 1 litre

Makhteshim-Agan of North America Ltd.
4515, Falls of Neuse Road, bureau 300
Raleigh (NC) 27609 ÉTATS-UNIS
Téléphone : 919 256-9305

AVIS À L'UTILISATEUR :
Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS
Contient plus de 10 % de distillats de pétrole.

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LA ET LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :
Il n'y a pas d'antidote spécifique pour ce produit. Traiter selon les symptômes. Ce produit contient des DISTILLATS DE PÉTROLE.

MISES EN GARDE
TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation ou les vapeurs. Nocif ou mortel en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption cutanée. Irritant pour les yeux et la peau. Ce produit peut entraîner des réactions de sensibilisation de la peau chez certaines personnes.

Porter des gants de néoprène, une chemise à manches longues, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques et une combinaison lors du mélange et de la manipulation du produit, et durant le nettoyage et les réparations de l'équipement. Porter des lunettes protectrices ou un écran facial lors de la manipulation du concentré. Pour les pilotes qui pénètrent dans un

aéronef, il est essentiel de porter des gants de néoprène. Il faut utiliser des appareils mécaniques de signalisation.

Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail; se laver à fond les mains et le visage avant de travailler. Rincer immédiatement la peau, les vêtements ou les yeux en cas de contact accidentel avec des éclaboussures du concentré ou de la bouillie de pulvérisation.

Après le travail, changer de vêtements et laver à fond tout le corps. Laver les vêtements de travail contaminés séparément des autres vêtements avant de les réutiliser.
Ne pas contaminer la nourriture humaine ou animale.

REMARQUE : Ne pas laisser paître le bétail sur les récoltes vertes traitées.

Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément à très toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe du produit, l'élimination des déchets ou le nettoyage de l'équipement.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site web de CropLife Canada au www.croplife.ca.

ENTREPOSAGE : Afin d'empêcher la contamination, entreposer ce produit loin la nourriture humaine ou animale.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :
NE PAS UTILISER CE CONTENANT À D'AUTRES FINS. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

- Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- Rendre le contenant inutilisable.
- S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
- Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

EN CAS DE DÉVERSEMENT IMPORTANT, D'INCENDIE OU D'EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-535-5053.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :
TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Afin d'éviter la contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des zones traitées, il convient d'examiner les conditions et les caractéristiques du site avant de procéder au traitement. Parmi les conditions et caractéristiques pouvant favoriser le ruissellement figurent notamment les épisodes de fortes précipitations, un sol en pente modérée à prononcée, un sol nu et un sol mal drainé (p. ex., sol compacté ou sol à texture fine, tel que l'argile). Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'on prévoit une pluie abondante. On peut réduire toute contamination éventuelle des milieux aquatiques par le ruissellement grâce à l'aménagement d'une bande de végétation entre la zone traitée et la rive des plans ou cours d'eau avoisinants.

GESTION DE LA RÉSISTANCE :
Aux fins de la gestion de la résistance, le fongicide MISSION 418 EC fait partie du groupe 3. Toute population de fongicides peut renfermer des individus naturellement résistants au fongicide MISSION 418 EC et d'autres fongicides du groupe 3. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces fongicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le fongicide MISSION 418 EC ou autre fongicides du groupe 3 avec ceux d'autres groupes qui éliminent les mêmes pathogènes.

- Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue des dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.

- Inspecter les populations de fongicides traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

- Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou mode d'action différent, si possible.

- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Makhteshim-Agan of North America Ltd. au 1-919 256-9300.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
MISSION 418 EC est un fongicide systémique à large spectre d'efficacité qui supprime un grand nombre de maladies sur certaines cultures, et il protège la culture contre les pertes de rendement ou de qualité à cause de la maladie. On peut utiliser MISSION 418 EC conjointement avec des doses de semis et des ajouts d'engrais plus élevés, des régulateurs de croissance des plantes et d'autres fongicides, au besoin. (Voir la remarque à la rubrique PRÉCAUTIONS.)

Maladies supprimées :

Canneberges	Pourriture sclérotique *(Monilinia oxycocci)*
Pâturin des prés de semence	Blanc
Bleuets nains	Pourriture brune du bleuet (pourriture sclérotique)
Bleuets en corymbe	Pourriture sclérotique *(Monilinia vaccinii – corymbosi)*
Pêches, nectarines, prunes, abricots	Pourriture brune, brûlure de la fleur
Cerises aigres et douces	Pourriture brune, brûlure de la fleur, tache des feuilles *(Blumeriella jaapii)*
Prunes et cerises aigres	Nodule noir *(Apiosporina morbosa)* [suppression seulement]
Rutabagas	Blanc
Asperges	Rouille *(Puccinia asparagi)*
Amélanchiers	Entomosporiose des feuilles et des baies, rouille grillagée
Thuyas géants	Brûlure des aiguilles

Facteurs qui affectent la performance de MISSION 418 EC : Il faut utiliser MISSION 418 EC comme mesure préventive contre la maladie. Les maladies déjà établies sont plus difficiles à supprimer et peuvent avoir diminué la vigueur des cultures.

En cas de pluie moins d'une heure suivant le traitement, il faut effectuer un deuxième traitement.

MODE D'EMPLOI :

NE PAS appliquer ce produit directement sur les habitats d'eau douce (tels que les lacs, rivières, marécages, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, cours d'eau, réservoirs, fossés et zones humides), les estuaires ou les habitats marins.

NE PAS contaminer les eaux d'irrigation ou l'approvisionnement en eau potable, ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

ÉPANDAGE AÉRIEN
Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation : Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). NE PAS épandre par temps mort. Éviter d'épandre le produit lorsque les vents soufflent en rafales.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire : Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit : Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-212-661-9800. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes :

- Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 40 litres par hectare.
- NE PAS épandre lorsque le vent souffle à plus de 16 km/h à la hauteur de vol dans le secteur à traiter.
- L'humidité élevée et les basses températures (10 à 20 ºC) favorisent un meilleur dépôt des gouttelettes de pulvérisation.

RENSEIGNEMENTS SUR LES APPLICATEURS ET L'APPLICATION
Le rendement du produit dépend d'une application convenable. Suivre les directives ci-dessous pour une application optimale de MISSION 418 EC.

	TRAITEMENT TERRESTRE	**ÉPANDAGE AÉRIEN**
Volume de pulvérisation	Au moins 200 litres d'eau par hectare	40-50 litres d'eau par hectare
Pression de la pulvérisation	200-300 kPa	100-200 kPa
Type de buse	Buse à jet plat 110^{o} (XR11004, 4110-20)	Buse à jet plat 6510-6515 ou jet conique (D8-45)
Taille des gouttelettes	Pulvérisation moyenne (300-400 microns VMD)	Pulvérisation moyenne (350-400 microns VMD)
Vitesse au sol	10 km/h	
Orientation des buses	90^{o} (position vers le bas)	90^{o} (position vers le bas)
Hauteur de la rampe	40-50 cm au-dessus du couvert végétal	2-3 m au-dessus du couvert végétal

Traitement terrestre

Instructions pour le mélange et le traitement

- L'équipement de pulvérisation doit être rincé à fond avec une quantité abondante d'eau claire avant de mélanger MISSION 418 EC.
- Remplir le réservoir de pulvérisation à moitié avec de l'eau claire. Débuter une agitation modérée.
- Ajouter la quantité requise de MISSION 418 EC et agiter à fond.
- Continuer de remplir le réservoir avec de l'eau jusqu'au 9/10, puis, le cas échéant, ajouter la quantité requise de produits qui composent le mélange en cuve.
- Terminer de remplir le réservoir de pulvérisation avec de l'eau, et continuer d'agiter durant le mélange et la pulvérisation.

- Utiliser des buses dont les tamis ont non moins de 50 mailles. Afin de réduire la mousse, garder le conduit de dérivation sur le fond du réservoir ou près de celui-ci.

Épandage aérien :

Instructions pour le mélange et le traitement

- L'équipement de pulvérisation doit être rincé à fond avec une quantité abondante d'eau claire avant de mélanger MISSION 418 EC.

- Remplir le réservoir de pulvérisation à moitié avec de l'eau claire. Débuter une agitation modérée.

- Ajouter la quantité requise de MISSION 418 EC et agiter à fond.

- Continuer de remplir le réservoir avec de l'eau jusqu'au 9/10, puis, le cas échéant, ajouter la quantité requise de produits qui composent le mélange en cuve.

- Terminer de remplir le réservoir de prémélange avec de l'eau.

- Continuer d'agiter modérément durant le mélange.

- Transférer le contenu de prémélange dans le réservoir de pulvérisation de l'aéronef.

- Maintenir une agitation suffisante durant le mélange et la pulvérisation afin d'assurer que MISSION 418 EC demeure en suspension.

- Utiliser des buses dont les tamis ont non moins de 50 mailles. Afin de réduire la mousse, garder le conduit de dérivation sur le fond du réservoir ou près de celui-ci.

Engrais

Instructions pour le mélange et le traitement

Si désiré, on peut appliquer de petites quantités d'azote avec MISSION 418 EC. Avant d'ajouter MISSION 418 EC, on peut diluer la quantité appropriée d'urée dans l'eau et l'ajouter au réservoir de pulvérisation. La dose réelle d'azote ne doit pas dépasser 10 kg/ha.

ATTENTION: Les concentrations excessives d'azote peuvent endommager la culture.

REMARQUE : NE PAS ajouter d'azote lorsqu'on effectue un mélange en cuve de MISSION 418 EC avec un herbicide.

REMARQUE : Ne pas laisser paître le bétail sur la culture traitée.

PÊCHES, NECTARINES, PRUNES ET ABRICOTS – CALENDRIER DE PULVÉRISATION		
MALADIE	**DOSE/HA**	**REMARQUES**
Pourriture brune Brûlure de la fleur	300 mL	Appliquer 300 mL de MISSION 418 EC dans au moins 500 L d'eau par hectare, au sol. Effectuer le premier traitement au début de la floraison, puis un deuxième traitement lorsque 50 % à 75 % des bourgeons sont en fleurs. Si la maladie persiste, effectuer un troisième traitement au stade de post-floraison.
Pourriture brune	300 mL	Effectuer jusqu'à deux traitements dans les trois semaines précédant la récolte. Appliquer 300 mL de produit dans au moins 500 L d'eau par hectare, au sol.
Suppression du nodule noir (prunes seulement)	300 mL	Appliquer 300 mL de MISSION 418 EC dans au moins 500 L d'eau par hectare, au sol. Effectuer le premier traitement au début de la floraison, puis un deuxième traitement lorsque 50 % à 75 % des bourgeons sont en fleurs. Si la maladie persiste, effectuer un troisième traitement au stade de post-floraison.
NE PAS APPLIQUER LE PRODUIT DANS LES 3 JOURS PRÉCÉDANT LA RÉCOLTE. NE PAS RETOURNER DANS LES ZONES TRAITÉES DANS LES 3 JOURS PRÉCÉDANT LE TRAITEMENT. S'IL LE FAUT, DES INDIVIDUS PEUVENT RETOURNER DANS LES ZONES TRAITÉES DANS LES 3 JOURS SUIVANT LE TRAITEMENT POUR EFFECTUER DES TÂCHES DE COURTE DURÉE QUI NE NÉCESSITENT PAS UN OUVRAGE MANUEL, SI AU MOINS 4 HEURES SE SONT ÉCOULÉES DEPUIS LE TRAITEMENT, ET POURVU QUE CES PERSONNES PORTENT UN PANTALON LONG, UNE CHEMISE À MANCHES LONGUES, ET DES GANTS RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES.		

CERISES AIGRES ET DOUCES – CALENDRIER DE PULVÉRISATION		
MALADIE	**DOSE/HA**	**REMARQUES**
Pourriture brune Brûlure de la fleur	300 mL	Appliquer 300 mL de MISSION 418 EC dans au moins 500 L d'eau par hectare, au sol. Effectuer le premier traitement au début de la floraison, puis un deuxième traitement lorsque 50 % à 75 % des bourgeons sont en fleurs. Si la maladie persiste, effectuer un troisième traitement au stade de post-floraison.
Pourriture brune	300 mL	Effectuer jusqu'à deux traitements dans les trois semaines précédant la récolte. Appliquer 300 mL de produit dans au moins 500 L d'eau par hectare, au sol.
Tache des feuilles *(Blumeriella jaapii*)	300 mL	Effectuer jusqu'à trois traitements par saison pour supprimer la tache des feuilles. Effectuer le premier traitement au stade de post-floraison. Dans les trois semaines précédant la récolte, effectuer les deuxième et troisième traitements à des intervalles de 7 à 10 jours. Ne pas effectuer de traitement dans les trois jours précédant la récolte. Appliquer 300 mL de produit dans au moins 500 L d'eau par hectare, au sol.

CERISES AIGRES ET DOUCES – CALENDRIER DE PULVÉRISATION		
MALADIE	**DOSE/HA**	**REMARQUES**
Suppression du nodule noir (cerises aigres seulement)	300 mL	Appliquer 300 mL de MISSION 418 EC dans au moins 500 L d'eau par hectare, au sol. Effectuer le premier traitement au début de la floraison, puis un deuxième traitement lorsque 50 % à 75 % des bourgeons sont en fleurs. Si la maladie persiste, effectuer un troisième traitement au stade de post-floraison.
Selon les pratiques de gestion de la maladie, il est recommandé de ne pas effectuer plus de deux traitements consécutifs de MISSION 418 EC avant d'utiliser un fongicide de rechange ayant un mode d'action différent.		
EFFECTUER JUSQU'À CINQ TRAITEMENTS PAR SAISON DE MISSION 418 EC SUR LES CERISES AIGRES ET DOUCES. NE PAS APPLIQUER LE PRODUIT DANS LES 3 JOURS PRÉCÉDANT LA RÉCOLTE. NE PAS RETOURNER DANS LES ZONES TRAITÉES DANS LES 3 JOURS PRÉCÉDANT LE TRAITEMENT. S'IL LE FAUT, DES INDIVIDUS PEUVENT RETOURNER DANS LES ZONES TRAITÉES DANS LES 3 JOURS SUIVANT LE TRAITEMENT POUR EFFECTUER DES TÂCHES DE COURTE DURÉE QUI NE NÉCESSITENT PAS UN OUVRAGE MANUEL, SI AU MOINS 4 HEURES SE SONT ÉCOULÉES DEPUIS LE TRAITEMENT, ET POURVU QUE CES PERSONNES PORTENT UN PANTALON LONG, UNE CHEMISE À MANCHES LONGUES, ET DES GANTS RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES.		

BLEUETS EN CORYMBE – CALENDRIER DE PULVÉRISATION		
MALADIE	**DOSE/HA**	**REMARQUES**
Pourriture sclérotique *(Monilinia vaccinii – corymbosi)*	300 mL	Effectuer le premier traitement au stade de débourrement des bourgeons à fleurs ou environ à ce stade; effectuer un deuxième traitement au stade de débourrement des bourgeons à feuilles. Appliquer le produit uniquement au sol, et ne pas effectuer plus de deux traitements par année. En CB seulement, appliquer le produit au sol; effectuer le troisième traitement au stade de floraison rose, et le quatrième traitement 7 à 10 jours plus tard, au début de la floraison; ne pas effectuer plus de quatre traitements par année. Utiliser au moins 200 L d'eau par hectare.
IL FAUT EFFECTUER LE DERNIER TRAITEMENT AU MOINS 60 JOURS AVANT LA RÉCOLTE.		

BLEUETS NAINS – CALENDRIER DE PULVÉRISATION		
MALADIE	**DOSE/HA**	**REMARQUES**
Pourriture brune du bleuet	300 mL	Effectuer le premier traitement lorsque les écailles apparaissent, et le deuxième traitement 10 jours plus tard. Utiliser un équipement au sol ou pour épandage aérien, et ne pas effectuer plus de deux traitements par année. Utiliser au moins 200 L d'eau par hectare pour le traitement terrestre; utiliser 40 à 50 L d'eau par hectare pour l'épandage aérien.
IL FAUT EFFECTUER LE DERNIER TRAITEMENT AU MOINS 60 JOURS AVANT LA RÉCOLTE.		

AMÉLANCHIERS – CALENDRIER DE PULVÉRISATION		
MALADIE	**DOSE/HA**	**REMARQUES**
Entomosporiose des feuilles et des baies, rouille grillagée de l'amélanchier	300 mL	Comme pulvérisation foliaire, effectuer jusqu'à trois traitements par saison. Effectuer le premier traitement au stade du « bout blanc », le deuxième traitement au stade de post-floraison, et le troisième traitement au stade du « fruit vert ». Appliquer 300 mL de produit dans au moins 200 L d'eau par hectare au sol; appliquer le produit sur le ruissellement.
IL FAUT EFFECTUER LE DERNIER TRAITEMENT AU MOINS 38 JOURS AVANT LA RÉCOLTE.		

CANNEBERGES – CALENDRIER DE PULVÉRISATION		
MALADIE	**DOSE/HA**	**REMARQUES**
Pourriture sclérotique *(Monilinia oxycocci)*	300 mL	Effectuer le premier traitement au stade de débourrement des bourgeons à feuilles. Effectuer le deuxième traitement 10 à 14 jours plus tard, le troisième traitement au début de la floraison et le quatrième traitement 10 à 14 jours suivant le troisième traitement. Ne pas effectuer plus de quatre traitements par année. Appliquer le produit au sol.
IL FAUT EFFECTUER LE DERNIER TRAITEMENT AU MOINS 45 JOURS AVANT LA RÉCOLTE.		

RUTABAGAS – CALENDRIER DE PULVÉRISATION		
MALADIE	**DOSE/HA**	**REMARQUES**
Blanc	240 mL	Effectuer deux traitements par saison : effectuer le premier traitement 50 jours après le semis et le deuxième traitement 20 jours plus tard. Appliquer le produit sur le feuillage végétal. Appliquer 240 mL de produit dans au moins 200 L d'eau par hectare, au sol.
IL FAUT EFFECTUER LE DERNIER TRAITEMENT AU MOINS 21 JOURS AVANT LA RÉCOLTE.		

ASPERGES – CALENDRIER DE PULVÉRISATION		
MALADIE	**DOSE/HA**	**REMARQUES**
Rouille *(Puccinia asparagi)*	150 mL	Appliquer MISSION 418 EC sur les fougères des asperges uniquement en Ontario et au Québec. Après la récolte, effectuer le premier traitement de MISSION 418 EC dès le début de la croissance des fougères, puis effectuer des traitements à des intervalles de 14 à 21 jours. Pour les nouveaux semis non cultivés, appliquer MISSION 418 EC dès que se manifestent les signes de la rouille, puis effectuer des traitements à des intervalles de 14 à 21 jours. Appliquer le produit au sol seulement, et ne pas effectuer plus de trois traitements par année. Utiliser au moins 370 L d'eau par hectare.
IL FAUT EFFECTUER LE DERNIER TRAITEMENT AU MOINS 8 MOIS AVANT LA RÉCOLTE.		

THUYA GÉANT – CALENDRIER DE PULVÉRISATION		
MALADIE	**DOSE/HA**	**REMARQUES**
Brûlure des aiguilles	300 mL	Appliquer le produit au moyen d'un équipement au sol à toutes les quatre semaines. Effectuer jusqu'à six traitements par année. Appliquer 300 mL de MISSION 418 EC dans un volume de 1 000 L d'eau par hectare, au sol.

PÂTURIN DES PRÉS DE SEMENCE – CALENDRIER DE PULVÉRISATION		
MALADIE	**DOSE/HA**	**REMARQUES**
Blanc	300 mL	Utiliser le produit comme pulvérisation foliaire. Ne pas effectuer plus de deux traitements par campagne agricole; effectuer le premier traitement avant l'épiaison et le deuxième traitement lorsque l'épiaison est entre 50 % et 100 %. Appliquer le produit dans 200 à 300 L d'eau par hectare, au sol ou dans 40 à 50 L d'eau par hectare, par voie aérienne.

PETITS FRUITS (GROUPE DE CULTURE 13A; CULTIVARS ET/OU VARIÉTÉS DE FRAMBOISES ET FRAMBOISES NOIRES, MÛRE DE LOGAN ET MÛRE) - CALENDRIER DE PULVÉRISATION		
MALADIE	**DOSE/HA**	**REMARQUES**
Rouille du framboisier	300 mL	Appliquer 300 mL de MISSION 418 EC dans au moins 500 L d'eau par hectare, au sol, dès que l'on repère la maladie au champ, puis effectuer un deuxième traitement 14 jours plus tard.
Selon les pratiques de gestion de la maladie, il est recommandé de ne pas effectuer plus de deux traitements consécutifs de MISSION 418 EC avant d'utiliser un fongicide de rechange ayant un mode d'action différent.		
EFFECTUER JUSQU'À 2 TRAITEMENTS PAR SAISON DE MISSION 418 EC SUR LES PETITS FRUITS. NE PAS APPLIQUER LE PRODUIT DANS LES 30 JOURS PRÉCÉDANT		

PETITS FRUITS (GROUPE DE CULTURE 13A; CULTIVARS ET/OU VARIÉTÉS DE FRAMBOISES ET FRAMBOISES NOIRES, MÛRE DE LOGAN ET MÛRE) - CALENDRIER DE PULVÉRISATION
LA RÉCOLTE. NE PAS RETOURNER DANS LES ZONES TRAITÉES DANS LES 3 JOURS PRÉCÉDANT LE TRAITEMENT. S'IL LE FAUT, DES INDIVIDUS PEUVENT RETOURNER DANS LES ZONES TRAITÉES DANS LES 3 JOURS SUIVANT LE TRAITEMENT POUR EFFECTUER DES TÂCHES DE COURTE DURÉE QUI NE NÉCESSITENT PAS UN OUVRAGE MANUEL, SI AU MOINS 4 HEURES SE SONT ÉCOULÉES DEPUIS LE TRAITEMENT, ET POURVU QUE CES PERSONNES PORTENT UN PANTALON LONG, UNE CHEMISE À MANCHES LONGUES, ET DES GANTS RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES.

AVIS À L'ACHETEUR ET À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR LES USAGES SPÉCIAUX INDIQUÉS :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour les usages décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Makhteshim Agan of North America Inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandé par les utilisateurs. Makhteshim Agan of North America Inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures indiquées. En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Makhteshim Agan of North America Inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

FRAISES – CALENDRIER DE PULVÉRISATION		
MALADIE	**DOSE/HA**	**REMARQUES**
Tache des feuilles (*Mycosphaerella fragariae*)	300 mL	Appliquer 300 mL de fongicide MISSION 418 EC par hectare, au sol, dans suffisamment d'eau pour donner une couverture complète. Effectuer le premier traitement lorsque l'ampleur de la maladie ne dépasse pas 5 %. Appliquer le fongicide MISSION 418 EC à des intervalles de 10 jours pour supprimer la tache des feuilles.
Selon les pratiques de gestion de la maladie, il est recommandé de ne pas effectuer plus de deux traitements consécutifs de MISSION 418 EC avant d'utiliser un fongicide de rechange ayant un mode d'action différent.		
EFFECTUER JUSQU'À 4 TRAITEMENTS PAR SAISON DE MISSION 418 EC SUR LES FRAISES. NE PAS APPLIQUER LE PRODUIT DANS LA JOURNÉE PRÉCÉDANT LA RÉCOLTE.		